

MOTS ET FORÊTS : CHABLIS ET VIMAIRE

Les jours où le vent souffle fort en forêt, le forestier se dit, résigné : « Ça va tomber. » L'arbre tombé sous la force du vent est un chablis. Ce nom est bien vivant dans le vocabulaire technique, bien que les instructions ministérielles lui préfèrent la locution un peu désuète « bois chablis » qu'on n'entend guère sur le terrain. Les gens du ministère causent rarement avec les techniciens ; c'est un tort. En février-mars 1990, en raison de deux forts coups de vent survenus à un mois d'intervalle, on martela près de Pont-à-Mousson des chablis dans des chablis. Méli-mélo de bois au sol, jeu de mikado géant (et pas amusant).

Selon le *Trésor de la langue française*, chablis est dérivé du verbe chabler qui, dans certaines régions de France, est employé pour : tomber, renverser, abattre, frapper. Le journaliste, romancier et poète René Fallet l'emploie en ce sens général dans son premier roman *Banlieue sud-est* (1947) : « Elle se dressa, échevelée, hurlante. "Bon Dieu, ça va chabler" songea le garçon ».

En langage rural dans certaines régions, on chable des noix (avec une gaule). Les lexicographes n'ont que des hypothèses quant à l'étymologie de chabler. Ce qui est sûr, c'est que *bosc cablé* désigne du bois abattu, dans un texte écrit en ancien normand en 1251 (abattu pas forcément par le vent, d'ailleurs).

Un chablis plus agréable à récolter est le vin blanc produit dans la région de Chablis (Yonne). Mais il ne semble y avoir aucun rapport entre celui-ci et celui-là.

Au sujet d'un arbre cassé par le vent, on parle de chandelle pour désigner la partie du tronc restée sur pied, et de volis pour celle qui est allée tomber plus loin. Volis est évidemment un dérivé du verbe voler, tandis que chandelle est un terme imagé.

Un autre mot a servi à désigner les dégâts causés par le vent ou la grêle dans les forêts, mais il a été abandonné au XIX^e siècle par les forestiers. C'est la vimaire (du latin *vis major* qui signifie force majeure). « Nous avons eu, dans nos pays, une suite de mauvaises années, tant pour les vimaires du temps que pour les embarras du commerce, qui ont délogé plus d'écus de la poche des gens de campagne qu'elles n'y en ont fait rentrer. » (George Sand, *La Petite Fadette*, 1849.)

Le mot est ancien puisqu'il se trouve au XIV^e siècle dans un registre de la ville de Château-du-Loir en Anjou (*Castrum Lidi in Andibus*) qui mentionne des dégâts causés par les ouragans dans les forêts.

En ce sens, la forte mortalité des épicéas communs dans le Grand-Est en 2018-2020 est une vimaire d'un genre nouveau. Il est à redouter que le changement du climat nous amène à l'avenir d'autres vimaires en forêt que les chablis.

François-René BRIAND
(francois-rené.briand@laposte.net)



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)

